



Scannez ce QR code pour plus d'infos sur l'école de musique Jacques Langlois 07 67 02 96 66

Inscription

Cette feuille est à redonner signée **avant le 4 septembre**
dans la boîte aux lettres de l'école de musique ou sur ecolemusiqueromilly@free.fr

Nom et prénom de l'élève :

Date de naissance :

Etablissement scolaire 23/24 et classe :

Nom et prénom du responsable :

Adresse du responsable :

Portable 1 :

Email :

Portable 2:

Veillez cocher le(s) cours choisi(s) :

- ❖ INSCRIPTION en EVEIL 1 (enfants nés en 2019)
 - Samedi de 9h30 à 10h
- ❖ INSCRIPTION en EVEIL 2 (enfants nés en 2018)
 - Samedi de 10h à 10h45
- ❖ INSCRIPTION en EVEIL 3 (enfants scolarisés en CP)
 - Samedi de 10h45 à 11h30
- ❖ INSCRIPTION en PARCOURS DECOUVERTE (à partir du CP)
 - Cours individuel de 15 minutes au tarif atelier
- ❖ **Autorisation** parentale de photographier votre enfant lors des manifestations ou diffusion (sur affiches, lettres communales, site internet de l'école de musique...)
 - Oui
 - Non

Descriptif du parcours découverte

Les enfants inscrits en parcours découverte bénéficient d'un cours individuel d'instrument par semaine pendant 15 minutes pour un début d'apprentissage ludique de chaque instrument (Flûte à bec, flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone, trompette, trombone, piano, guitare, violon, percussion, guitare basse). Ils peuvent donc essayer tous les instruments sur l'année afin de faire un choix éclairé pour l'année suivante.

Ils ont deux ou trois cours consécutifs par instrument, ce qui permet une progression et une évolution de l'élève face à la particularité de chaque instrument. Dans certains cas, l'instrument pourra être prêté pour que l'enfant puisse rejouer à la maison.

L'horaire du cours de parcours découverte change toutes les deux ou trois semaines en fonction des disponibilités de chaque professeur. Cependant, nous ferons en sorte de proposer un horaire qui puisse convenir à la majorité d'entre vous, c'est à dire le samedi ou le mercredi ou à partir de 18h en semaine (lundi, mardi, jeudi).

Le planning annuel sera donné le 11 septembre au plus tard.

Vous avez un exemple de planning sur le site (scannez le QR code ci-dessus pour y accéder)

Descriptif de l'éveil 2 et 3

On développe l'écoute, l'expression vocale et rythmique, l'improvisation, la créativité et la sensibilité artistique. En éveil 3, on passe de l'oral à l'écrit avec la découverte du langage musical et son système de codification en partant systématiquement d'un apprentissage oral. Ces cours facilitent l'apprentissage instrumental ultérieur.



Scannez ce QR code pour plus d'infos sur l'école de musique Jacques Langlois 07 67 02 96 66

Inscription

Cette feuille est à redonner signée **avant le 4 septembre**
dans la boîte aux lettres de l'école de musique ou sur ecolemusiqueromilly@free.fr

**Le parcours découverte et l'éveil 3 sont deux cours complémentaires conseillés
aux enfants de CP.**

Conditions et modalités de paiement et d'inscription en vigueur :

- Les tarifs 2023/2024 sont affichés dans l'école de musique et visibles sur le site internet
- Le droit d'inscription de 10€ sera non remboursable en cas de désistement avant le début des cours.
- L'engagement de l'élève est annuel, aucun remboursement du tarif annuel de la discipline ne sera effectué en cas d'abandon au cours de l'année.
- Si vous souhaitez **mettre en place le prélèvement automatique à partir de cette année**, il faut remplir le contrat de prélèvement, une autorisation de prélèvement par mandat SEPA, fournir un RIB et envoyer tous ces documents par mail à Mme Decaux : siemjacqueslanglois@free.fr ou laisser les documents dans la boîte aux lettres de l'école de musique dans une enveloppe au nom de l'enfant à l'attention de Delphine Decaux.

Merci d'envoyer ces documents avant le 4 septembre.

Pour un renouvellement de prélèvement, aucun de ces documents n'est nécessaire **sauf en cas de changement de RIB.**

Mode de paiement choisi (à cocher obligatoirement):

- Prélèvement automatique en 9 mensualités d'octobre à juin (le 10 du mois)
Un échéancier sera envoyé en juillet. Les 10€ de droit d'inscription seront rajoutés à la 1^{ère} mensualité
- Paiement par TIPI en une fois (CB en ligne) **après réception de l'avis de paiement de la trésorerie.**
- Règlement en une fois à la trésorerie des Andelys par chèques vacances, chèques culture, espèces ou un chèque unique. (Attention, il faut se déplacer aux Andelys !)
- Avec le PASS Culture (réservé aux jeunes de 18 ans et plus)

**Avant le 4 septembre, merci de fournir votre avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021
afin de calculer le quotient familial si vous résidez à Romilly, Pîtres ou Pont-Saint-Pierre**

→ Soit par mail à Mme Decaux : siemjacqueslanglois@free.fr.

→ Soit sous enveloppe au nom de l'élève dans la boîte aux lettres de l'école de musique à l'attention de Mme Decaux.

En résumé, pour valider l'inscription, il nous faut absolument avant le 30 juin :

-cette feuille de réinscription remplie et signée

-l'avis d'imposition 2022 (pour les habitants de Romilly, Pîtres, Pont-Saint-Pierre)

-les documents de paiement si création d'un prélèvement

Le représentant légal reconnaît avoir pris connaissance des informations importantes ci-dessus, des conditions de paiement et d'inscription.

Date :

SIGNATURE du représentant légal précédée de la mention « Lu et approuvé » :